

Avignon, le 20/04/2022

COMPTE RENDU DU CTL DU 19/04/2022

Ce CTL est l'acte final de l'utilisation du fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail (CVT).

Pour rappel, ce fonds fait partie d'un package de propositions faites par l'administration afin d'utiliser les économies induites par le COVID et qui a été présenté aux organisations syndicales comme une avancée majeure du dialogue social...

Les propositions des collègues ont été récoltées et présentées dans un groupe de travail réunissant la Direction et vos représentants. Ce groupe de travail, préalable nécessaire à ce CTL a permis d'identifier quelles propositions pouvaient être retenues et pour quel montant. Le budget total alloué à notre Direction est de 73000 € environ.

En préambule, nous avons rappelé notre demande de pouvoir utiliser le reliquat du fonds non dépensé pour l'utiliser dans le cadre d'actions au profit du peuple Ukrainien. La réponse à cette demande a été retoquée du fait du cadre rigide imposé par la DG sur les règles d'utilisation. Ainsi, les dons en argent ne rentrent pas dans le cadre du fonds CVT.

Pas de dons en argent, certes, mais quid des dons en nature ? La réponse s'est alors envolée sur les ailes d'un silence profond de la part de la Direction..

Il a été rappelé qu'une réunion allait se tenir très prochainement entre la DG et les organisations syndicales nationales pour revoir ce cadre CVT afin d'y inclure des propositions telles que des bons d'achat culture ou autre qui en sont exclues pour le moment.

Par conséquent, il a été convenu avec la Direction de faire trois groupes de propositions pour ce CTL.

PREMIER GROUPE : LES PROPOSITIONS RETENUES.

Concernant la Cité Administrative ont été retenues, la proposition d'installer quelques bancs, l'achat de plantes pour les services demandeurs, l'installation d'une borne de gonflage avec outillage (vélos) ;

Concernant le CHA : achat de mobilier pour la salle de convivialité et d'un râtelier pour vélos

Concernant Apt : l'achat de plantes a été retenu.

Concernant Carpentras : la création et l'aménagement d'une salle de convivialité ont été retenus

Concernant Orange : la proposition de séances de massage détente a été retenue. Cette proposition sera étendue sur quatre sites (à déterminer).

Le montant global de toutes ces opérations est estimé à 9000 € environ sur un budget global de 73000 €

Les autres propositions n'ont pas été retenues pour des raisons de faisabilité ou de doublon avec des instances existantes (CHS-CT, CDAS, ATSCAF, EPAF ...etc...).

La Direction publiera la liste des propositions avec le motif ayant conduit à sa sélection ou à sa non sélection.

DEUXIÈME GROUPE : LES PROPOSITIONS EN « ATTENTE ».

Ce sont les propositions qui, à ce stade, ne rentrent pas dans le cadre du fonds CVT comme les chèques vacances, culture ou autre. La DG a estimé dans un premier temps que ces propositions allaient améliorer le pouvoir d'achat des agents, ce qui n'est pas le but de cette opération...

Toutefois, une ouverture de la DG n'est pas exclue. Il a donc été convenu de prendre en compte ces propositions en cas d'accord de la DG.

TROISIÈME GROUPE : LES PROPOSITIONS POUVANT ÊTRE RETENUES EN CAS D'ÉCHEC DU DEUXIÈME GROUPE.

Nous qui savons calculer aux finances, avons proposé d'utiliser le budget restant, soit environ 64000 €, dans d'autres propositions.

Après concertation, ce montant serait utilisé dans le cadre de journées de convivialité. La Direction va établir un volant de suggestions qui seront soumises à l'ensemble des services du département. Charge pour eux de s'emparer de ces suggestions (ou pas !).

QUESTIONS DIVERSES :

L'organisation des SIP, notamment pendant la campagne IR a monopolisé la quasi-totalité des questions diverses. Plusieurs questionnements ont été soulevés concernant le volontariat.

D'abord sur le volontariat des permanences dans les Espaces France Service (EFS). La Direction a répondu sur les questions concernant notamment le remboursement des frais de repas. Sur ce sujet, pas de problème : les agents non présents sur leur résidence administrative ou familiale entre 12h00 et 14h00 verront ces frais être remboursés (décret de 2006), soit une somme de 17 € 50.

Ces permanences signent le grand retour du service public qui se déplace ! Bonne nouvelle après avoir supprimé ces permanences il y a 12 ans...

Nous avons souligné que sur ce sujet, mener de front et la gestion, et ces permanences, se feraient à effectif réduit. Nous avons appelé la Direction à faire preuve de souplesse quant au respect des indicateurs ; la Direction en a convenu et va communiquer en ce sens auprès des responsables des SIP. Par conséquent, si tel n'était pas le cas, vous savez où nous trouver !!

Ensuite, sur le volontariat du travail dans les SIP pour le pont (fléché) de l'Ascension. La Direction a expliqué que, comme pour les permanences en EFS, le volontariat serait « pur ». Par conséquent, pas de pression des chefs de service ! La philosophie de cette proposition serait d'anticiper le pic de charge entraîné par cette fermeture des services. Le travail des volontaires portera sur les rappels téléphoniques et au traitement des e.contact, le tout en télétravail. Un cadre (SIP et Direction) sera mobilisé en soutien (en télétravail également).

Concernant la suspension du télétravail en cette période de charge dans les SIP, la Direction a rappelé que ce cas de figure est prévu dans le protocole. La Direction, via la demande des chefs de services, est autorisée à suspendre le télétravail en cas de nécessité de service, comme les pics de charge. La Direction a seulement regretté que cette information des cas de suspension n'ait peut-être pas été assez expliquée lors de la signature des contrats de télétravail. En revanche, les agents vulnérables (Covid) placés en télétravail par la médecine de prévention ne sont évidemment pas concernés par cette suspension.

Concernant la future création du SIP Nord Vaucluse, la Direction a confirmé la date de création de ce nouveau rejeton du NRP au 01/01/2023. Les agents concernés seront donc de fait « à la disposition du Directeur » jusqu'au moment des affectations définitives au 01/09/2023. Jusqu'à cette date, pas d'inquiétude, cette situation provisoire ne remet pas en cause les affectations actuelles : un agent affecté au SIP de Carpentras restera affecté au SIP de Carpentras ; même chose pour le SIP d'Orange. Sauf, bien sûr, volonté pour un agent de voir ailleurs si l'herbe est plus verte... Après, tout dépendra du calibrage des emplois sur chaque site...

Sur ce sujet des mutations, la Direction a confirmé qu'elle reconduira le même dispositif de réunion d'information entre elle et nous ; par conséquent, faites nous connaître votre situation si vous souhaitez obtenir une mutation locale. Si les CAP locales ont été supprimées par l'Administration, vos représentants, eux, sont toujours là !

Vos élus qui ont siégé à ce CTL :

Laurent DERBES
Christine ALESSANDRELLI
Arnaud BEAUJARD